



COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale du mardi 10 décembre 2013, dès 20h00

Présidence : M. Marc **Fahrni**, Syndic

Scrutateurs : M. Pierre-André **Jordil** et Mme Béatrice **Duay**

Rédactrice : Mme Catherine **Mesot**, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **794**
Nombre de citoyennes et citoyens présents : **42** (35 sans le conseil communal)
La majorité est : **22** (18 sans le conseil communal)

* * * * *

Au nom du Conseil communal, Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir les citoyens et citoyennes à l'assemblée communale du 10 décembre 2013 qu'il salue cordialement et tout spécialement la présence de Monsieur le député, de Monsieur le Président de Paroisse et des membres des diverses commissions. Il prie l'assemblée d'excuser trois personnes, il s'agit de Marie-Line Werro, Christine Pittet et Jérôme Savary.

Tractanda de l'assemblée

Le mode de convocation par annonce dans la feuille officielle, par tout ménage et affichage aux piliers publics ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débiter. Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale 30 avril 2013

Le protocole de l'assemblée du 30 avril 2013 était en consultation à l'administration communale et sur le site Internet. Il ne suscite ni remarque ni question. Il est soumis à l'approbation et est accepté à l'unanimité.

2. Budgets 2014

Le Président passe la parole à Thierry Vial, responsable des finances pour la présentation du budget de fonctionnement. Un document a été distribué à chaque citoyen présent ce soir. Thierry Vial rappelle que les citoyens peuvent aller consulter le budget à l'administration communale. Le document qui fait foi est cependant celui avec lequel a travaillé la commission financière et qui est présenté ce soir.

2.1 Budget de fonctionnement

Thierry Vial présente les postes du budget et commente les points suivants :

0 ADMINISTRATION

Ce chapitre ne soulève pas de remarque particulière, il n'y a pratiquement pas de changement.

1 ORDRE PUBLIC

12. Justice : un nouveau compte a été ouvert pour la part au service des curatelles.

Thierry Vial explique que ce service a été nouvellement créé et qu'il est géré par un pot commun veveysan. 4'500 francs restent au budget pour le salaire des curateurs privés. Il passe la parole à Marc Fahrni qui donne des précisions au sujet de la création de ce service. Une nouvelle loi est entrée en vigueur et celle-ci demande la professionnalisation des curateurs. Pour y répondre, un groupe de travail a été créé en Veveysse. Il a fonctionné durant deux ans pour la mise en place dudit service. Ce travail a abouti en laissant l'option de trois variantes. La deuxième variante a été choisie, elle permet le maintien des curateurs privés déjà en place. A leur démission, ces derniers seront remplacés par des curateurs professionnels. L'organisation du service professionnel est gérée par une commission, des précisions seront données à ce titre au point 3 du tractanda. Quant aux curateurs privés, ils restent sous la houlette de la Justice de paix.

14. Police du feu : Il n'y a pas de changement significatif par rapport à 2011. Le compte est équilibré.
15. Militaire : Il n'y a plus de pot commun intercantonal comme par le passé.

2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

20. Ecole enfantine : Le Pot commun cantonal pour les écoles enfantines augmente de manière importante, car les villes comme Fribourg ont introduit leurs classes de 2^e année d'école enfantine.

21. Ecoles obligatoires :

Ecole primaire : Le pot commun diminue car le canton a mis en place un plan d'économie. Ainsi, une contribution de solidarité sur le salaire des fonctionnaires permet de baisser le budget des écoles primaires. Ces contributions seront déduites jusqu'en 2016.

Cycle d'orientation : La raison de l'augmentation concerne les frais liés au bâtiment. En plus du fonctionnement, les communes ont voté un crédit pour la mise au concours de l'agrandissement du CO 1 (ancien bâtiment) et pour l'ancienne salle de gymnastique. Ces frais sont répartis dans le fonctionnement du CO.

Ecolage : Le conseil communal propose une augmentation de l'écolage qui passera à 90 francs l'année prochaine. Il y a en effet une forte augmentation des frais du cercle scolaire. Thierry Vial souligne qu'il y a néanmoins bien des cercles scolaires dont l'écolage est plus élevé que cela.

AES : Là aussi le conseil communal propose une augmentation sur les prestations à la charge des parents. Elle serait de 20% soit sur les heures de garde, soit sur les repas. Il y a un déficit de 34'000 francs.

3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS

30. Culture : Le conservatoire augmente de façon conséquente. Ceci est dû au nombre d'inscriptions, car les salaires des professeurs font également partie du plan d'économie.

Dons pour les sociétés locales : Un budget supplémentaire pour le giron des musiques a été compté.

4 SANTE

40. Hôpitaux :

Ambulance : il y a moins de transports entre les hôpitaux de Riaz et l'hôpital cantonal.

41. Homes médicalisés : L'EMS St-Joseph à Châtel-St-Denis sera en réfection. Les travaux commenceront au printemps 2014. Les dépenses à budgéter pour 2015 sont de 10 millions, idem en 2016 et 5 millions en 2017. Le projet de rénovation de l'EMS du Châtelet à Attalens débutera plus tard. Ces travaux auront une conséquence, au lieu d'un budget de 32'000 francs par année, il se montera pour les prochaines années plutôt à 52'000 francs.

5 AFFAIRES SOCIALES

50. AVS/AI/APG/AC : on reçoit 1'000 francs pour la gestion de l'agence AVS.

54. Protection de la jeunesse : Les subventions pour les crèches diminuent, par contre elles augmentent pour les mamans de jour. Elles sont par conséquent stables.

Ecole maternelle Le Nuage bleu : Thierry souligne que cet automne il y a eu beaucoup moins d'inscriptions. C'est pour cette raison qu'au lieu d'ouvrir six demi-jours, on n'a ouvert que quatre demi-jours. Pour le budget, la différence est surtout due aux salaires. La réception des inscriptions se fait deux fois par année et vu le nombre reçu récemment, il y aura probablement l'ouverture d'un demi-jour supplémentaire après les vacances de Noël. L'école maternelle accueille des enfants de plus en plus jeunes, aussi même si notre structure a le droit d'accueillir jusqu'à 13 enfants, ce n'est pas le même travail si les enfants ont cinq ans ou deux ans et demie.

55. Invalidité : Ce poste augmente de manière importante.

58. Assistance :

Repas à domicile : Ce service est bien demandé.

Aide sociale : Il y a un correctif de district, par le biais du pot commun de district. En fait, les communes qui ont peu d'aide sociale à verser donnent aux communes où il y en a beaucoup. Cette année, le montant de l'aide attribué par notre service est élevé, aussi en principe il devrait y avoir moins à payer dans le correctif de district, pour autant qu'il n'y ait pas également une forte augmentation dans les autres services sociaux du district. Thierry Vial relève la difficulté d'évaluer ce chiffre. En quatre ans, l'aide sociale a doublé.

581. Service social de la Haute Veveyse : il y a plus de situations qui sollicitent des aides importantes (par exemple : des familles).

Pour l'année prochaine le canton a procédé à des changements concernant le subsidé accordé pour la réduction des primes d'assurance maladie. Il n'y aura plus de subsidé complet. Les personnes aidées par le social ne toucheront donc plus le 100% des subsidés, ceci amènera les services sociaux à devoir payer la différence.

La fusion des services sociaux n'est pas encore en vigueur, elle entrera en 2015.

6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

62. Routes communales et génie civil : Il n'y a pas de grands changements. Le salaire de l'employé à l'édilité est réparti dans les différents comptes.

65. Trafic régional : La commune renonce à renouveler la carte journalière CFF qui était sans doute appréciée, mais qui générait un déficit de 12'000 francs par année environ. Il y a eu d'énormes augmentations du prix des CFF. Pour les personnes qui utilisaient ce service, ces cartes existent dans d'autres communes. Il y a des sites où on peut trouver le nom des communes qui les vendent. La commune peut renseigner les personnes intéressées.

7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

71 : Protection des eaux : On dépense plus pour l'entretien. La participation à la STEP augmente un peu, car l'association du VOG étudie un grand projet de rénovation de sa station d'épuration. Ce sont les premières études en cours qui occasionnent cette augmentation. Le compte est équilibré.

72. Ordures ménagères : Le conseil communal propose une petite augmentation de la taxe par ménage qui passe à 50 francs. La taxe par personne de plus de 16 ans reste à 20 francs.

74. Cimetière : Des travaux d'entretien ont été entrepris sur le mur du cimetière de Progens. Il en sera de même pour le mur du cimetière du Crêt.

75. Correction des eaux et endiguements : Des travaux de conservation sont prévus. Thierry Vial passe la parole à Bernard Andrey, responsable des eaux qui explique qu'une étude a été effectuée pour la réalisation d'un barrage en bois sur le ruisseau du Chevillard situé entre Grattavache et Fiaugères, qui subit régulièrement de gros glissements de terrain. Les travaux sont estimés à 10'000 francs. Ils seront exécutés par les forestiers.

79. Aménagement du territoire : Une nouvelle commission de l'énergie a été nommée pour établir l'inventaire des énergies qui doit figurer dans notre PAL.

8 ECONOMIE

81. Forêts : On prévoit moins de vente de bois.

9 FINANCES ET IMPÔTS

90. Impôts : Le conseil communal propose de maintenir l'impôt à 83 centimes. Le canton examine les comptes des communes et estime que notre commune aura une augmentation de revenu par rapport à 2011. Le Conseil communal a suivi cet avis sur son budget.

Contribution immobilière : Le conseil communal propose de ne pas changer cet impôt. Le canton examine la question d'augmenter de 10% les valeurs fiscales et locatives des immeubles. Pour 2014 les valeurs actuelles sont maintenues, mais à partir de 2015 voire 2016 cette augmentation aura un impact dans notre budget.

Le canton a également décidé d'introduire l'impôt minimal de 50 francs, comme ça se faisait jusqu'en 2006.

Part à l'impôt sur les véhicules : Le canton augmente l'impôt sur les véhicules, mais diminue la ristourne octroyée aux communes par mesure d'économie.

94. Gérance fortune et dettes :

940. Intérêts et amortissement obligatoires : Au sujet de l'amortissement des dettes, Thierry Vial souligne que notre commune a remboursé des prêts LIM. La dette baisse de 40'000 francs.

99. Postes non ventilables :

Recette extraordinaire : Notre commune a reçu 42'000 francs pour l'introduction de la 2^e année d'école enfantine. C'est la dernière fois qu'on touche une subvention pour ceci.

Notre budget de fonctionnement pour 2014 boucle avec 4'209'716 francs de charges, 4'153'470 de produits, soit un déficit de 56'246 francs.

Thierry Vial demande aux citoyens et citoyennes présents s'ils ont des questions. Ce n'est pas le cas.

Il présente ensuite les comptes relatifs aux pots communs et relève que les pots communs cantonaux sont liés au nombre d'habitants, alors que ceux du district de la Veveyse se calculent sur la base de la clef veveysane, selon le nombre d'habitants et la capacité financière des communes.

Au total, il y a pour 1'269'000 francs de pots communs. La population légale utilisée pour le calcul du budget est basée sur le recensement au 31 décembre 2012, soit 1136 habitants pour notre commune, ce qui donne un montant de 1'118 francs de dépenses pour les pots commun, par habitant.

La statistique fiscale a été publiée dans les journaux. Elle se base sur les derniers chiffres connus, soit l'année 2011. Nous sommes toujours la 6^e commune la plus faible du canton par rapport à la moyenne de revenu par habitant. Ce chiffre est de 1'668 francs par habitant, à 80% (taux d'impôt communal en 2011) on arrive à 1'334 francs de moyenne d'impôt encaissé par habitant par la commune, sur le revenu et la fortune.

Aucune question n'est soulevée par l'assemblée à ce sujet.

Le Président note que pour faire face aux augmentations des charges liées et au fonctionnement de nos structures communales, l'établissement des budgets devient pénible. On est en train de baisser nos prestations pour parvenir à établir notre budget. Il note qu'il ne faut toutefois pas être pessimiste mais aller de l'avant, ceci fait partie la vie d'une commune.

2.2 Rapport de la commission financière

Le Président donne la parole au Président de la Commission financière, Frédéric Deillon, pour la lecture du rapport de la commission financière.

La Commission financière s'est réunie en date du 26 novembre, afin de prendre connaissance et d'analyser les budgets de fonctionnement et d'investissement prévus pour 2014. Elle s'est déroulée sous la direction de notre responsable des finances, Thierry Vial et de notre caissière communale, Marie-Anne Chollet.

Concernant le budget de fonctionnement, force est de constater que la marge de manœuvre du conseil communal reste toujours très restreinte, en raison des proportions considérables en matière de charges liées sur lesquelles il n'a pas d'emprise.

La Commission financière tient à remercier Thierry Vial et Marie-Anne Chollet pour leur collaboration, l'excellente présentation des différents budgets et surtout pour leur transparence et leur objectivité dans les différents dossiers traités.

Pour la quatrième année consécutive, le budget se solde par un déficit qui se monte à 56'000 francs. La Commission financière a passé en revue tous les postes du compte de fonctionnement. Le budget présenté est serré et ne laisse que peu de marge de manœuvre à nos élus.

La Commission financière soulève un point qui a suscité quelques réactions au sein de ses membres : celui de la gestion de l'accueil extrascolaire. Cette structure n'est évidemment pas remise en cause. Elle est bien gérée, mais elle coûte à la commune plus de 30'000 francs, alors qu'elle devrait quasiment s'autofinancer. La Commission financière pense qu'il serait bien de trouver des solutions pour optimiser ce service.

Ceci étant dit, la Commission financière propose d'accepter le budget de fonctionnement présenté ce soir.

Approbation

Le budget de fonctionnement est soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Il est approuvé à l'unanimité.

2.3 Budget d'investissements

Le président donne la parole à Thierry Vial pour la présentation du budget des investissements.

Les reports des investissements en cours sont énumérés et présentés à l'écran, les voici :

Infrastructure scolaire - Etude pour les routes AF - Source du Moyon – PAL - Aménagement de la déchetterie.

Les citoyens et citoyennes présents n'ayant pas de question ou remarque, Thierry Vial passe la parole à Bernard Andrey, responsable de l'eau, pour la présentation du point suivant.

2.3.1 Crédit pour l'adduction d'eau potable sur le secteur Grange à Brelan – Le Crêt

Bernard Andrey expose ce projet à l'aide de la projection de plans sur l'écran.

Pour commencer il informe que l'AVGG a entrepris en 2009, un plan directeur des développements et améliorations à entreprendre sur son réseau d'eau potable.

En 2014, l'AVGG aménagera une nouvelle liaison intercommunale entre la croisée de La Joux jusqu'au Crêt pour rejoindre la conduite existante qui descend sur Grattavache. Cette liaison offrira une alternative à la conduite principale en cas de coupure.

Cette liaison intercommunale permettra la réalisation d'un maillage complémentaire, entièrement à charge de la commune, qui partira depuis la route de La Joux en direction de Montborget, près de la ferme à M. Ayer. Il améliorera considérablement les conditions d'exploitation (qualité de l'eau, coupure en cas d'intervention) avec une alimentation possible des deux côtés. De plus, les conditions en cas d'incendie seront nettement améliorées elles aussi.

D'une manière générale, le tracé des nouvelles conduites a été prévu afin d'éviter des conflits avec les futures constructions. Les conduites sont ainsi prévues pour la plupart le long du domaine public et des routes privées, en bordure de parcelle. Elles seront réalisées par fouille ouverte, à l'exception du passage de la route cantonale.

La profondeur de pose est d'environ 1,30 m. Les points hauts sont équipés de purgeurs d'air automatiques et les points bas de vidanges. La longueur totale du tronçon à charge de la commune est de 1140 mètres.

A l'instigation de la commune, le Groupe E profitera vraisemblablement des fouilles en question pour poser en souterrain certaines lignes aériennes du secteur concerné.

Selon l'étude effectuée par l'AVGG, les travaux sont estimés à 385'000 francs pour ce nouveau tronçon communal. Les améliorations foncières subventionneront ce projet à hauteur de 40,5% environ et l'ECAB à hauteur de 18,5% environ. L'investissement net s'élève ainsi à 165'550 francs.

Le projet sera financé par les liquidités disponibles en banque, notamment sur le compte de réserve pour les eaux.

Hormis l'entretien courant de cette nouvelle conduite, cet investissement ne provoque aucune autre charge significative pour la commune au niveau du compte de fonctionnement.

Marc Pauchard intervient et demande quels sont les autres secteurs dessinés en rouge sur le plan. Bernard Andrey explique que plusieurs boucllements sont prévus par l'AVGG. La commune profite des fouilles de l'AVGG pour effectuer ses propres travaux ce qui lui permet d'avoir des meilleurs prix. Ce soir le conseil communal soumet uniquement le crédit relatif à la part communale. Il y a plusieurs bouclages à exécuter sur notre territoire, mais ces travaux sont prévus sur une longue période.

Il est précisé que les bouclages sont prévus surtout pour respecter les normes fixées par l'ECAB pour la protection contre les incendies. Bernard Andrey précise que ces bouclages aident aussi à la qualité de l'eau, car s'il n'y a pas assez de débit au bout des conduites, l'eau pourrit.

2.4 Rapport de la commission financière

Le Président passe la parole au représentant de la Commission financière pour le rapport sur le budget des investissements.

La commission financière émet un préavis favorable pour le crédit relatif à l'adduction d'eau potable sur le secteur de la Grange à Brelan. Il profite de remercier chaque élu communal, ainsi que les secrétaires et la boursière pour la qualité et l'importance du travail fourni pour la bonne marche de notre commune.

Il souhaite aux personnes présentes une belle fin de soirée.

Approbation

L'objet précité est soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Elle l'accepte à l'unanimité.

Marc remercie Thierry et Marie-Anne pour leur travail, ainsi que la commission financière.

3. Modification des statuts du Réseau Santé Veveyse

Présentation

Marc Fahrni expose le point relatif à la modification des statuts du Réseau Santé Veveyse (RSV). Leur adaptation est nécessaire, car les communes du district ont décidé de désigner le RSV pour chapeauter l'ensemble des services sociaux intercommunaux de la Veveyse, comme le nouveau service des curatelles.

En conséquence, le Réseau Santé Veveyse change de nom pour devenir le Réseau santé et social de la Veveyse. La modification la plus importante des statuts touche l'article 16 qui sera présenté tout à l'heure.

Marc Fahrni débute par la présentation de l'organigramme du nouveau Réseau Santé et Social de la Veveyse. Il explique que l'administration de tous les services sociaux et de santé du district sera gérée par cette association de communes. Des sous-commissions ont été nommées, les voici : l'ambulance ASF, la puériculture, l'aide et les soins à domicile, les curatelles, les immeubles (cette sous-commission a comme fonction la reprise de l'hôpital de Châtel) et divers mandats.

Il passe ensuite dans le détail l'article 16 des statuts qui parle de la composition du comité de direction, en relevant que pour l'instant cette direction compte 7 membres nommés par l'assemblée des délégués. L'infrastructure qui sera dès janvier 2014 sous la houlette du RSSV est beaucoup plus grande, par exemple elle comptera 52 collaborateurs. Ainsi il a été décidé que le comité de direction soit représenté par toutes les communes de la Veveyse, soit 2 représentants du chef-lieu et un par commune. Cette organisation simplifiera la tâche des communes, puisque tous les budgets et les comptes seront votés lors d'une seule assemblée.

Pour les autres articles modifiés, il a fallu ajouter les références aux lois appliquées pour le social, car il n'y avait que celles sur la santé. Ces sont les principaux éléments, mis à part cela il n'y a pas de gros changements.

Les citoyens et citoyennes n'ont pas de remarque ou question à formuler.

Approbation

Le Président demande à l'assemblée de voter à main levée sur la modification des statuts du RSV. L'assemblée approuve cette modification à l'unanimité.

4. Présentation de l'avancement du projet du nouveau bâtiment communal qui accueillera une salle de sport et l'agrandissement de l'école

Dans un premier temps, Marc Fahrni rappelle brièvement le programme relatif au nouveau bâtiment communal. Il explique que le projet a un peu évolué. Les plans sont projetés à l'écran et commentés.

La question du chauffage est encore ouverte. La commission de bâtisse ainsi que le Conseil communal étudient plusieurs solutions pour le chauffage. Il a été imaginé un chauffage à distance pour 900 kilowatts (KWh) qui chaufferait : la salle de sport, les bâtiments communaux situés à Le Crêt, ainsi que les immeubles projetés par l'entreprise Ropraz sur le terrain du bénéfice curial. Ce système pourrait être administré avec un contrat. Le coût du KWh s'élèverait à 20 centimes. Une autre variante qui n'est toutefois pas de l'énergie renouvelable est à l'étude.

S'agissant de la mise à l'enquête, il n'y a pas eu d'opposition. Un complément a été apporté au dossier, car notre RCU détermine une distance à la limite de 4 mètres. Néanmoins, comme le bâtiment projeté sera plus haut que ce qui a initialement été prévu, il a fallu demander une dérogation à la distance avec la limite de la parcelle voisine. Francis Favre a volontiers accordé et signé cette dérogation.

Au sujet de la Commission de bâtisse, elle est composée de neuf membres, si on ajoute à cela les architectes et les entreprises mandatés pour les travaux, ça fait beaucoup d'interlocuteurs lors des séances. Afin d'optimiser le travail, cette commission a été subdivisée en sous-groupes :

- 1) Groupe « Utilisation » (pour penser aux petits détails) formé de: Magali Rouiller, Magalie Sonney et Pascal Tena
- 2) Groupe « Aménagement » formé de Nicolas Macheret, Jérôme Savary et Pascale Pahud
- 3) Groupe « Financement » formé de Frédéric Deillon, Jean-Marie Dunand et Marc Fahrni.

Le Conseil communal avait le souhait de passer au vote de l'assemblée de ce soir un crédit pour le financement de ce nouveau complexe. Ceci a dû être remis à plus tard, car l'ouverture des soumissions n'a eu lieu que lundi matin. A première vue, ces soumissions laissent plutôt paraître des bonnes nouvelles pour tenir le financement projeté. Mais toujours est-il que les architectes doivent encore les contrôler. Ensuite, la commission rencontrera les entreprises qui ont présenté les meilleures offres, avant l'établissement des plans de financement. Puis la commune organisera une assemblée extraordinaire pour obtenir le crédit de financement voté par l'assemblée communale. Cette assemblée devrait avoir lieu dans deux mois, au plus tard. Enfin il y aura l'adjudication des travaux et la synthèse du préavis du SeCA.

Reynold Pauchard intervient, il avait déjà souligné un point lors de la dernière assemblée, à savoir à partir de quel moment la commune stoppera le développement du projet si les prix devaient exploser. Marc Fahrni relève que le moment où on connaîtra le coût arrive. Vu les soumissions, il semble qu'on va dans le bon sens.

Marc Fahrni continue en informant que la commune doit se pencher sur la vente de bâtiments communaux pour le financement du nouveau complexe. Tous les bâtiments communaux seront estimés pour pouvoir présenter un dossier chiffré lors de l'assemblée communale extraordinaire. Le conseil communal espère obtenir cette étude à temps.

Gabriel Sonney pense qu'il ne sera pas facile de trouver des acheteurs qui paieront le prix souhaité. Marc Fahrni informe que la construction se fera en deux étapes. On construira le bâtiment neuf avant de rénover l'ancien. Les anciens bâtiments ne seront vendus que lorsque la nouvelle école sera construite. Pour la vente des bâtiments, la commune se fera aider par des professionnels qui ont l'habitude de ces transactions.

Gabriel Sonney demande aussi si le conseil communal connaît l'implication sur les impôts. Marc Fahrni répond que le bâtiment coûtera 10 centimes d'impôt, ceci a été présenté lors d'une précédente assemblée. Gabriel Sonney déclare qu'il a entendu que l'augmentation serait plutôt de 20 centimes. Thierry Vial explique que lors de la précédente assemblée, le Conseil communal a présenté une augmentation pour l'école de 10 centimes, le reste de la planification financière concerne : le CO, les EMS et les dossiers difficiles à évaluer comme le désenchevêtrement entre le canton et les communes (pot commun pour le canton). Ce dernier projet est en cours de discussion. Thierry Vial souligne que la commune viendra de nouveau présenter une planification financière à ses citoyens et citoyennes.

Pour le bâtiment lui-même les chiffres seront relativement justes, à part l'estimation des ventes de bâtiments.

Marc Fahrni explique que le projet prévoyait de nouveaux abris de protection civile. Cet élément n'a pas été maintenu car le canton est devenu plus strict à ce niveau. Les douches et vestiaires ne sont plus admis dans

les nouveaux abris. L'idée de construire des abris sans douches, ni vestiaires a une implication au niveau de l'investissement, ce n'est donc plus judicieux de les construire.

Christine Blanc pensait que l'obligation d'avoir des abris PC tombait en désuétude. Marc Fahrni informe qu'une loi allait prochainement sortir. Les communes ne seront plus garantes des abris PC, le canton reprenant cette responsabilité. Les places PC seront gérées par les pots communs. Ce qui est regrettable au niveau des finances communales, est que le montant encaissé pour la réalisation d'abris dans notre commune sera versé au canton s'il n'est pas utilisé dans le délai. Notre commune a la possibilité d'utiliser cette réserve, lors de la création des immeubles sur le terrain du bénéfice curial.

M. le député Denis Grandjean confirme que les places PC subsistent. Il y a un délai de 10 ans avant que la réserve des communes non utilisée soit versée au canton.

Thierry Vial relève que les chambres fédérales devaient voter sur l'annulation des abris PC, mais au même moment il y a eu la catastrophe de Fukushima, ce qui a changé la donne.

Marc Fahrni note que les abris PC sont tout de même utilisés, par exemple par les sociétés locales. Ils doivent néanmoins être libérés dans les 24 heures, raison pour laquelle il ne doit pas y avoir des aménagements lourds.

Il n'y a pas d'autre question de la part des citoyens et citoyennes.

5. Divers

Le président désire donner quelques informations au sujet du district.

Cycle d'orientation de la Veveyse

Une étude démographique a été réalisée. Il en ressort que même si des classes ont été aménagées dans le bâtiment du CO1, le Cycle d'orientation sera néanmoins rapidement trop petit. Pour y remédier, un concours public pour la rénovation du bâtiment, plus la création d'un agrandissement ou d'un bâtiment annexe au CO est à l'étude. La Veveyse se développe vite et il y a une urgence. On aurait aimé attendre l'étude en cours sur l'éventuelle réalisation d'un CO sur le bassin de la Sionge, mais la Veveyse ne peut pas attendre sur son résultat, raison pour laquelle elle s'est dirigée vers son projet. Le budget pour la réalisation de ces investissements veveysans se situe entre 25 et 30 millions.

Fusions de communes

Lors de la dernière conférence des syndics, une discussion sur les fusions de communes et l'information de la population par le biais des assemblées communales a été abordée. La conclusion est que pour en parler concrètement, il manque des données essentielles. Ainsi, il a été proposé que Madame Guerry, secrétaire de l'ACF, fasse une étude financière. Ce programme coûte 4'000 francs pour les communes de la Veveyse, plus les honoraires. Soit la préfecture, soit le canton reviennent souvent sur ce thème et poussent les communes à examiner cette question et engager les discussions avec leur population.

Récemment, l'assemblée communale de Remaufens a reçu Monsieur le préfet comme invité, en deuxième partie de séance, afin qu'il présente son exposé. C'est peut-être quelque chose d'intéressant. Notre commune pourrait de même, inviter Monsieur le préfet lors d'une assemblée communale. Le président demande l'avis des citoyens. Marc Pauchard pense qu'il y a un intérêt. Le président précise que la fusion n'est pas pour cette période administrative, mais Monsieur le préfet désire que cette législature entame les discussions.

Homes

Il y a deux homes médicalisés en Veveyse : Le Châtelet et St-Joseph. Récemment, la fondation de St-Joseph a organisé une assemblée et invité les communes. Le projet de rénovation est adopté. L'investissement a été présenté. Les offres ont été signées. Les travaux vont débuter ce printemps. Le budget s'élève à 25 millions, après déduction de la vente des terrains.

Quant à l'EMS du Châtelet, le projet a moins bien débuté. Un architecte a été mandaté pour élaborer un projet et ce projet a été mis au concours. L'architecte qui a obtenu le mandat estime que le projet est irréalisable. Pour l'instant le dossier est en attente. La fondation du Châtelet règle cette affaire avant de proposer du concret.

Le budget total pour la rénovation des deux EMS est de 41 millions.

Le président souligne que pour l'instant notre commune n'a pas de dettes, mis à part les crédits LIM qui ne sont pas très élevés. Toutefois, les associations de communes ont quant à elle des dettes et même si elles ne font pas partie intégrante des comptes communaux, ceci n'empêche pas que les communes en restent solidaires. Il faut en être conscient.

Le Président demande si les citoyens ou citoyennes ont des remarques à formuler au niveau du fonctionnement de la commune.

★ ★ ★ ★ ★

Béatrice Duay revient sur le projet de rénovation des EMS du district et demande s'il y aura ou pas une augmentation du nombre de résidents. Le président confirme qu'il n'y aura pas d'augmentation, mais le volume des chambres et du bâtiment sera augmenté. Les deux EMS resteront régis par des fondations. Thierry Vial explique que les communes de la haute Veveyse ont essayé de parler d'une reprise par les communes, mais en vain. Ainsi, si un jour les comptes des EMS se soldaient par des déficits, les communes devraient participer à la dette.

S'agissant du nombre de lits, la Veveyse dispose de 20 lits de trop, le canton voulait d'abord les supprimer. Finalement la Veveyse garde ces 20 lits supplémentaires et la Glâne en a 20 de moins. Thierry Vial souligne qu'une chambre dans un EMS coûte 400'000 francs.

★ ★ ★ ★ ★

Marc Pauchard revient sur le point 4 du tractanda au sujet des bâtiments communaux. Il demande si la commune doit se séparer de ses bâtiments. Le Président répond que la vente n'est pas dissociable du financement du nouveau bâtiment communal.

★ ★ ★ ★ ★

Louis Jaquet demande où en est l'étude pour la réfection des chemins communaux. Le président informe que l'élaboration du dossier complet des routes AF est achevée. Une délégation du conseil communal est allée visiter les tronçons concernés par les réfections en compagnie des commissions cantonale et fédérale. Les commissions se sont penchées sur ce dossier. On touchera des subventions de 57%. Il y a lieu maintenant de définir les lots prioritaires, car le budget se monte à 3,8 millions de francs pour l'enveloppe globale. Les lots concernent des routes communes, privés ou les servitudes. La route du Lucheran est une route communale. Pour avoir un bon prix, la commune entreprendra des travaux par lot.

★ ★ ★ ★ ★

Marc Pauchard a appris ce soir l'existence de la commission sur l'énergie. Le président explique que lorsque la commune a présenté son PAL à l'enquête, la loi sur l'énergie n'était pas encore en vigueur. Le PAL a été approuvé, mais partiellement. Aujourd'hui la loi sur l'énergie est en vigueur et le canton oblige les communes à établir un bilan énergétique. La commission de l'énergie est composée des mêmes membres que celle de l'urbanisme, à l'exception du représentant de la commune. Pascale Pahud s'occupe de l'énergie et Nicolas Macheret de l'aménagement. La commune a besoin de cet inventaire sur les énergies pour déposer son PAL.

★ ★ ★ ★ ★

Yves Currat demande si la commune pense faire quelque chose pour le trottoir de La Verrerie. Le président confirme, mais ce trottoir est assez long et il faudra faire quelque chose de durable, ce qui a un coût. Ainsi, le conseil communal va réfléchir à ces travaux pour la prochaine saison.

★ ★ ★ ★ ★

Le président remercie ses collègues du conseil communal pour leur bonne collaboration, ainsi que le personnel de l'administration et tous les collaborateurs fonctionnant au sein des commissions et des diverses structures. Il dit un grand merci pour leur travail tout au long de l'année, un grand merci aux personnes présentes ce soir pour leur participation et souhaite à tous une bonne année 2014.

Plus aucune autre question n'est soulevée, M. le Président clôt l'assemblée.

La séance est levée à 22h00.

Approuvé le :

La Secrétaire :

Le Syndic :